

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

=====

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 13 AVRIL, À DIX HUIT HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 7 avril 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, M. HAYAR, Mme NED, M. GELARDIN, M. BOREL-MATHURIN, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MELONE par Mme COURTOIS, M. NICOLAS par Mme LE JEAN, M. RUPP par Mme SAUVEY, Mme CORVEE-GRIMAUULT par Mme NED, Mme DANWILY par M. GELARDIN, Mme CLISSON-RUSEK par Mme FERNAND-DETRIE, Mme AWONO par M. HAYAR, Mme ANDRIEUX par Mme SPIERS, M. DEL par Mme BROUTIN, Mme MAURICE par M. BONAZZI

ETAIT ABSENTE :

Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 32

M. NICOLAS, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 15 et révoque son pouvoir
M. MELONE, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 17 et révoque son pouvoir
Mme AWONO, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 18 et révoque son pouvoir
M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 27
M. RUPP, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 28 et révoque son pouvoir
M. LACOIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 31
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 55 et révoque son pouvoir

Mme BARBAUT quitte la séance à 22 heures 43 et donne pouvoir à M. EL GHARIB
M. SIMONIN quitte la séance à 23 heures 49

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉSIGNÉ à l'unanimité Monsieur HAYAR en qualité de secrétaire de séance

APPROUVÉ à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 16 février 2022

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

FAIENCERIE

1. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme MAURICE, M. HAUSEUX, M. LETTRON) le lancement d'une procédure de conception-réalisation, avec détermination des modalités pratiques organisationnelles, pour la construction d'un super-équipement scolaire et sportif ainsi que l'aménagement d'un parc dans l'EcoQuartier Faïencerie
2. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. LETTRON) le projet de convention entre l'INRAP et la Ville de Bourg-la-Reine relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le secteur Faïencerie
3. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) le programme fonctionnel, technique et environnemental détaillé pour la construction d'un super-équipement et l'aménagement d'un parc dans l'EcoQuartier Faïencerie

FINANCES

4. **PRIS ACTE** à l'unanimité de la communication de l'état des indemnités de toute nature des élus siégeant au Conseil Municipal pour l'année 2021
5. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) le Compte de Gestion 2021
6. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) le Compte administratif de l'exercice 2021
7. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022
8. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'attribution de subventions exceptionnelles à l'Office de Tourisme et à l'ARAI
9. **APPROUVÉ** avec 8 abstentions (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACONIN) les subventions aux associations pour l'exercice 2022
10. **APPROUVÉ** avec 4 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON) les conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et des associations ainsi que l'avenant à la convention FONJEP pour le financement du poste de Directeur du CAEL
11. **PRIS ACTE** à l'unanimité de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire
12. **APPROUVÉ** avec 8 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. SIMONIN) la fixation du taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022
13. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) et 1 abstention (M. SIMONIN) le Budget Primitif de l'exercice 2022

AFFAIRES GENERALES

14. **APPROUVÉ**, au scrutin secret, avec 20 votes favorables, la révocation du mandat d'Administrateur de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat de M. Thibault SIMONIN et **DÉSIGNÉ** au scrutin secret avec 20 voix en sa faveur Mme LE JEAN comme nouveau représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

URBANISME

15. **APPROUVÉ** à l'unanimité le projet de cession d'une emprise de 18 m², rue des Rosiers, en vue de la régularisation d'empiétements du bâtiment de la CAVP (Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens)

16. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. LETTRON) et 4 abstentions (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE) le projet de déclassement des locaux anciennement occupés par les services municipaux de la Jeunesse et des Sports, le secrétariat de l'ASBR et d'un logement dépendant de l'immeuble cadastré section P n°69 , sis 5 – 5 bis, place Condorcet, et **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. LETTRON) l'autorisation à donner au futur preneur de déposer une demande de permis de construire valant changement de destination et ERP sur les locaux désaffectés

TRAVAUX

17. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) le règlement d'exploitation de l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine et l'instauration de la redevance de touché de quai

MOBILITE

18. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) la convention de délégation de service public relative au stationnement payant sur le territoire de la Ville de Bourg-la-Reine et le choix du délégataire

SECURITE

19. **APPROUVÉ** avec 6 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX) la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers

NUMERIQUE/INNOVATION

20. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) la mise en place du budget participatif et la fixation des modalités de mise en œuvre

EDUCATION

21. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention fixant les modalités de financement et de fonctionnement des activités d'éducation musicale dans les écoles de la Ville pour les années scolaires 2020/2021 à 2022/2023 entre la Ville de Bourg-la-Reine, Vallée Sud Grand Paris et l'Éducation Nationale

SPORTS

22. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) la création d'une redevance aux dossards pour la Noctureine

RESSOURCES HUMAINES

23. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise à jour des emplois permanents de la Ville

- 24. APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) la convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la passation du marché pour l'assurance de prévoyance statutaire des agents

COMMUNICATION

- 25. APPROUVÉ** avec 6 voix contre (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON) et 1 abstention (Mme MAURICE) le règlement général permettant l'organisation de jeux concours sur les réseaux sociaux, le magazine et le site internet de la Ville

ENFIN LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Bourg-la-Reine, le 14 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Cyrille LEMAITRE

